

## PROGRAMME DE FORMATION

### Prérequis :

Des connaissances en électricité générale sont requises.

### Formateurs :

Formateurs reconnus compétents selon la norme NF C 18-510.

### Lieu de formation :

Au centre de formation 2D+ Formation ou sur le lieu de travail du candidat.

### Méthodes pédagogiques :

Pédagogie active, supports multimédias, échanges et études de cas pratiques.

### Validation des acquis :

Evaluations théorique et pratique réalisée à la fin de la formation.

# Habilitation Electrique Personnel Electricien Basse Tension B1(V)/B2(V)(Essais)/BC/BR/BE Essais, Vérification, Mesurage/H0/H0V et/ou H1(V)/H2(V)/HC/HE Essais, Vérification, Mesurage Formation Initiale

## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Connaître les règles de sécurité à appliquer pour se prémunir des dangers de l'électricité lors de travaux, d'interventions ou d'opérations spécifiques électriques.
- Obtenir les compétences nécessaires à la délivrance des titres d'habilitation électrique.

## COMPETENCES VISEES :

- Connaître le rôle et les responsabilités de chaque intervenants vis-à-vis de la Norme NFC18-510.
- Savoir se comporter et donner les consignes adéquates à l'environnement à risque électrique.
- Exécuter et encadrer des interventions sur des installations TBT, BT.
- Réaliser et encadrer des travaux d'ordre électrique en TBT, BT et HTA.
- Etre capable de réaliser des opérations spécifiques de type Essais, Vérification et Mesurage en TBT, BT et HTA.
- Connaître et comprendre les risques liés à l'électricité et savoir s'en protéger.
- Réagir en cas d'accident électrique.
- Comprendre et savoir réagir face à un incendie d'origine électrique.

## CONTEXTE :

Selon les principes généraux de prévention introduits par le Code du travail (articles L. 4121-1 à L. 4121-5), l'employeur doit « donner des instructions appropriées aux travailleurs ». En conséquence, il se doit de former ses salariés à la prévention du risque électrique. L'objectif de la formation est de faire acquérir au salarié la compétence nécessaire pour qu'il puisse exercer son activité en toute sécurité. À l'issue de cette formation, et en complément des instructions de sécurité, l'employeur délivre au salarié une habilitation électrique pour les opérations qui la nécessitent.

Extrait : <https://www.inrs.fr/risques/electriques/prevention-risque-electrique.html>

## Voir aussi :

- Les articles R 4544-9 à R4544-11 du Code du Travail
- La norme NFC18-510/A2

## PUBLIC VISE :

Personnel ayant pour rôle d'effectuer des interventions, des travaux et/ou des essais, des vérifications et mesures d'ordre électrique en basse tension et haute tension.

## PROGRAMME DE FORMATION

### Effectif :

De 1 à 10 personnes.

### Durée :

Formation initiale : BT = 3 jours (21 heures) + HT = 1 jour (7 heures).  
(incluant théorie et pratique).

### Dispositifs de suivi :

Feuille d'émargement et attestation de fin de stage, précisant si l'objectif a été atteint ou non.

### Accès aux personnes en

#### situation de handicap :

Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques. Contactez-nous pour plus d'information

## PARCOURS PEDAGOGIQUE

### Partie théorique :

#### ◇ 1ère partie :

- Les statistiques d'accidents du travail
- Le Code du travail
- Les droits et obligations des salariés et de l'employeur.
- Les acteurs de prévention

#### ◇ 2<sup>ème</sup> partie :

- Les habilitations selon la Norme NFC18-510
- Les équipements de protection collective et individuelle
- Les distances et les zones
- Les interventions en TBT et BT
- Les travaux en TBT, BT et HTA
- Les opérations spécifiques et TBT, BT et HTA
- Le rôle de chaque intervenant
- L'analyse des risques en fonction des situations
- La consignation et déconsignation d'un circuit électrique
- La vérification d'absence de tension
- Les différents documents en fonction des opérations réalisées
- Les risques liés à l'électricité
- Les effets de l'électrisation sur le corps humain
- La conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique
- La conduite à tenir en cas d'incendie d'origine électrique
- Les moyens de prévention face aux risques électriques

### Partie pratique :

- Identification d'un environnement présentant un risque électrique
- Reconnaissance des zones et mise en place d'un balisage adapté
- Réalisation d'exercices pratiques mettant en scène une intervention générale, des travaux d'ordre électrique et des opérations spécifiques en TBT, BT et HTA.
- Réalisation de connexion et déconnexion sur circuit TBT et BT
- Mise en œuvre des EPC et EPI
- Etablissement des documents adéquats à chaque situation

## MOYENS TECHNIQUES :

Armoire électrique ou maquette pédagogique.

Equipements de protection individuelle et collective.

Equipements nécessaires à la mise hors tension (blocage de disjoncteur, cadenas, Vérificateur d'Absence de Tension).

Installations électriques Basse Tension et Haute Tension accessibles sur site.

## EQUIPEMENT A PREVOIR :

Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, casque avec visière, veste et gants d'électricien). Des EPI d'électricien communs sont mis à disposition en cas de besoin.



NOMBRES DE STAGIAIRES

**271**



TAUX SATISFACTION\*

**97%**

\*Le taux de satisfaction est calculé sur les participants ayant répondu à notre enquête de satisfaction en 2026